



POLITIQUE D'EXCLUSION

14 juin 2024

Essling Capital

SAS au capital de 2 153 465 euros, société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF (agrément n° GP-17000016)
8, avenue Percier 75008 Paris - T. + 33 1 40 60 22 30 - contact@essling.com
Immatriculé au RCS de Paris n° 827 573783 – A.P.E. 6420Z



Table des matières

1. Les exclusions concernent 7 secteurs.....	2
2. Contribution aux ODD	6
3. Comment est réalisée le suivi des exclusions	6
4. Actualisation des listes.....	7
5. Contrôles opérationnels.....	7

Cette politique d'exclusion, s'inscrit dans le cadre de la politique Investissement Responsable d'ESSLING CAPITAL, en cohérence avec sa démarche de responsabilité sociétale. En tant que gestionnaire d'actifs, ESSLING CAPITAL a décidé de formaliser ses engagements en faveur de l'intérêt général en excluant de son périmètre d'investissement plusieurs secteurs d'activités présentant des impacts négatifs importants sur l'environnement et sur les aspects sociétaux. Les exclusions sont appliquées à toutes les stratégies de gestion d'ESSLING CAPITAL.

Les principes défendus à travers cette politique d'exclusions sectorielles font le lien avec le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les objectifs de développement durable (ODD). Ce programme qui vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive, fournit un cadre de référence pour les investissements d'ESSLING CAPITAL. Elles consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales.

1. Les exclusions concernent 7 secteurs

- **Armes controversées**

Du fait de la sensibilité du secteur de l'armement au regard des droits humains, ESSLING CAPITAL a choisi d'avoir une approche d'investissement spécifique pour contrôler l'utilisation des flux financiers investis dans les entreprises de ce secteur.

La France a signé le 3 décembre 1997 la Convention d'Ottawa et le 3 décembre 2007 la convention d'Oslo. Ces deux conventions portent respectivement sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel (MAP), et sur l'élimination des bombes à sous-munitions (BASM). La convention d'Ottawa a été ratifiée en juillet 1998, puis transposée en droit français par la Loi n° 98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnelles. La



convention d'Oslo a, quant à elle, été ratifiée en septembre 2009 et transposée en droit français par la Loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions du 20 juillet 2010. Ainsi, les articles de loi n° 98-564 et n° 2010-819 du Code de la défense interdisent la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage, le transfert et l'emploi des MAP et des BASM.

D'autre part, l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) a publié en avril 2013 des recommandations sur l'interdiction du financement des BASM et des MAP. Ces recommandations précisent que les sociétés de gestion doivent mettre en place une politique d'exclusion des entreprises finançant les BASM et MAP.

L'exclusion vise :

- L'offre, en connaissance de cause, d'un service d'investissement à une entreprise figurant dans leur liste d'entreprises exclues.
- L'investissement en titres émis par ces entreprises et l'exposition à ces titres via des produits dérivés dont le sous-jacent unique est l'entreprise concernée.

Par conséquent, ESSLING CAPITAL exclut toutes entreprises impliquées directement dans la production, la prestation de services ou le support technique des armes suivantes ou de leurs composants (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) seront exclus.

- **Charbon**

En ce qui concerne le climat, la chaîne de valeur du charbon thermique constitue l'obstacle le plus visible et le plus concentré dans la lutte contre le réchauffement climatique. La production de masse d'électricité à partir de charbon constitue une aberration, non seulement du point de vue du climat, mais également en termes de qualité de l'air, de biodiversité et de mortalité et de morbidité humaine par kWh.

ESSLING CAPITAL n'investira pas dans des sociétés qui ont pour activités principales l'extraction de charbon thermique et la production ou la vente d'énergie à base de charbon. Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Extraction de charbon : entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires global sont issus de l'extraction de tous types de charbon, y compris le lignite ;
- Production d'électricité à partir de charbon : entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires sont issus de la production d'électricité à partir de charbon.

ESSLING CAPITAL reconnaît qu'il n'existe pas, à ce jour, de substitut économiquement viable pour le charbon à coke. Les entreprises impliquées dans la production ou la vente de charbon à coke et d'acier ne sont pas exclues des investissements tant que cette activité ne dépasse pas 10% de leur chiffre d'affaires.



- **Divertissement pour adultes - Pornographie**

ESSLING CAPITAL ne souhaite pas s'engager dans des entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes et la pornographie. En effet, ce secteur est confronté à des risques importants liés à l'impact social de leur activité. Ces risques sont notamment le trafic d'êtres humains. Le critère d'exclusion est :

- Entreprise dont plus de 10 % du chiffre d'affaires découle du divertissement pour adultes.

- **Evasion et fraude fiscale**

Afin d'éviter à ESSLING CAPITAL d'être complice de fraude et d'évasion fiscale, la société de gestion ne souhaite pas s'engager dans des entreprises qui sont enregistrées, incorporées, ou dont le siège est localisé dans un paradis fiscal. Cette exclusion est basée sur la liste noire des paradis fiscaux telle que définie et entretenue par la Commission européenne (https://ec.europa.eu/taxation_customs/tax-common-eu-list_en)

- **Jeux d'argent**

ESSLING CAPITAL ne souhaite pas s'engager dans des entreprises impliquées dans les jeux d'argent. En effet, ce secteur est confronté à des risques importants liés à l'impact social de leur activité. Ces risques sont notamment la dépendance et de surendettement. Le critère d'exclusion est :

- Entreprise dont plus de 10 % du chiffre d'affaires découle des jeux d'argent.

- **Principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

ESSLING CAPITAL ne souhaite pas s'engager dans des entreprises impliquées dans des violations graves et répétitive à l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE. Les thèmes principaux sont le respect des droits humains, les droits du travail, l'environnement, l'éthique professionnelle et la corruption.

- **Alcool**

Les producteurs et les distillateurs d'alcool connaissent des risques importants associés à la consommation nocive de leurs produits. D'après l'OMS, 91 millions de personnes dans le monde souffriraient de maladies liées à l'abus d'alcool, dont 33 millions perdent la vie chaque année. Afin de s'inscrire en cohérence avec la contribution de (Nom de la SDG) à l'ODD n°3 (« Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges »), la société de gestion a pris la décision en qualité d'investisseur et d'entreprise responsable d'exclure de son périmètre d'investissement les entreprises « pure players » du secteur de l'alcool et de désinvestir progressivement ses encours dans les entreprises visées par la présente politique. Cette exclusion concerne donc les producteurs, distillateurs et brasseurs d'alcool identifiés dans le référentiel GICS sous les mentions « Brasseurs » et « Distillateurs et Négociants en vin ».

- Entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires proviennent de la production et la distillation d'alcool.
-



- **Tabac**

ESSLING CAPITAL ne souhaite pas s'engager dans des activités, même légales, ayant des effets négatifs avérés tant sur la santé physique et mentale que sur le risque d'accoutumance tel que la dégradation de la santé des consommateurs et des employés, les impacts économiques liés aux coûts de la santé et des aides sociales.

La convention cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac définit le tabac comme la première cause de décès évitable dans le monde et alerte sur les risques sanitaires liés au tabagisme.

De plus, le secteur du tabac est fortement controversé du fait de ses impacts environnementaux tel que la déforestation et pollution (du sol, de l'eau et de l'air).

Dans cette optique et pour contribuer à l'atteinte de l'ODD n°3 : « Bonne santé et bien-être », ESSLING CAPITAL a fait le choix de ne pas financer l'industrie du tabac, notamment les fabricants et grossistes de cigarettes, de tabac, de cigarettes électroniques et de produits associés, ni dans des producteurs de feuilles de tabac, à moins que la production ne soit utilisée à des fins médicales. Le critère d'exclusion est :

- Entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires sont issus de la fabrication de produits de tabac ou d'alternatives au tabac, ainsi que celles dont plus de 10% du chiffre d'affaires proviennent de la vente en gros ou au détail des produits de tabac.

- **Hydrocarbures non-conventionnels**

Le désengagement des énergies fossiles revêt un fort potentiel dans l'atténuation du changement climatique, de la préservation de l'environnement en particulier de la biodiversité. Dans la perspective d'un alignement avec l'impératif scientifique de cesser tout nouveau projet d'énergies fossiles et de réduire la production pétrolière et gazière, (Nom de la SDG) a décidé de ne pas investir dans les hydrocarbures non conventionnels et donc exclure les sociétés les plus impliquées. Les pétroles et gaz non conventionnels se distinguent de leurs homologues conventionnels car leur processus de formation a été altéré, les rendant difficiles à exploiter. Leur extraction requiert l'utilisation de méthodes dites non conventionnelles nécessitant souvent plus d'énergie et d'eau, souvent plus émetteur de gaz à effet de serre et générant des impacts importants sur les écosystèmes naturels.

Ainsi, se désengager de ces énergies revêt un caractère prioritaire. Les sources d'hydrocarbures non conventionnels incluent habituellement les pétroles et gaz de schiste, les sables et schistes bitumineux, les pétroles lourds et extra-lourds ainsi que les gaz de charbon. L'Observatoire de la Finance Durable recommande également d'y ajouter les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique. Les producteurs et raffineurs de ces hydrocarbures ont été identifiés par l'ONG Urgewald et sa base de données Global Oil & Gas Exit List³. Cette organisation, unanimement reconnue, fournit des données quant à la part de pétroles et gaz non-conventionnels dans la production d'énergie. (Nom de la SDG) s'engage à exclure de ses univers d'investissement, d'ici fin 2025, les émetteurs produisant des hydrocarbures non-conventionnels (hors offshore profond) au-delà d'un certain seuil.

En plus des secteurs décrit ci-dessus, nous envisageons d'exclure les activités liées aux fourrures animales, la déforestation et la production d'huile de palme.

Aux exclusions sectorielles s'ajoutent les exclusions à la suite d'une controverse.



2. Contribution aux ODD



La politique d'exclusion d'ESSLING CAPITAL permet de contribuer à 3 des objectifs de développement durable (ODD) établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile.

3. Comment est réalisé le suivi des exclusions

De par son activité, ESSLING CAPITAL réalise une due diligence sur les fonds partenaires auprès desquels elle co-investit et les participations dans lesquels elle investit. Cette due diligence permet de vérifier que la politique d'exclusion des interlocuteurs d'ESSLING CAPITAL est en conformité avec la politique d'exclusion.

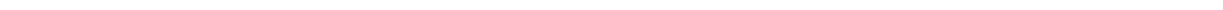
En cas de divergence, ESSLING CAPITAL engagera un dialogue afin d'amener à améliorer ses politiques et critères ESG.

Par exemple, une société de gestion peut ne pas avoir une politique d'exclusion conforme, toutefois la participation dans laquelle ESSLING CAPITAL va investir prendra en compte l'ensemble des exclusions définis dans cette politique.

Les sources sont notamment :

- Les questionnaires de due diligences réalisées sur les fonds partenaires et les participations
- Les sites internet de ces parties prenantes

Un suivi au fil de l'eau des controverses est réalisé par les équipes de gestion d'ESSLING CAPITAL. Une analyse est réalisée. Selon ses résultats, un nouveau secteur ou un investissement peut être exclu momentanément ou à plus long terme.





4. Actualisation des listes

La liste des exclusions est actualisée lors de la revue à minima annuelle de la politique d'exclusion.

5. Contrôles opérationnels

- **Contrôle de 1er niveau**

La liste des exclusions est mise à disposition des gérants sur le répertoire interne des procédures.

Avant d'investir, les équipes de gestion d'ESSLING CAPITAL vérifient que la politique d'investissement du produit dans lequel elle souhaite investir est conforme à la politique d'exclusion d'ESSLING CAPITAL.

- **Contrôle de 2nd niveau**

Le contrôle du respect de la politique d'exclusion est réalisé annuellement par le RCCI.
